

COMMUNIQUE

N° 002 /ASRAN/DG/DAAF/SBMP/BM DU 25 JUIL 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/ASRAN/CIPM/2025 DU 03 JUIN 2025 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES INTERNET AU SIEGE DE L'AUTORITE DE SURETE RADILOGIQUE ET DE SECURITE NUCLEAIRE.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT/ASRAN

Le Directeur Général de l'Autorité de Sûreté Radiologique et de Sécurité Nucléaire, communique :

Conformément aux dispositions de la Demande de Cotation N°002/DC/ASRAN/CIPM/2025 du 03 juin 2025 pour la fourniture des services internet au siège de l'ASRAN, les résultats de cet Avis de Consultation se présentent comme suit :

Nº du Lot	Noms des soumissionnaires	Conformité de l'offre		Délai	Prix total TTC	Rang	Observations
		OUI	NON				
Lot unique	MTN CAMEROON	OUI		06 mois	7 950 002	1 ^{er}	Adjudicataire de la lettre-commande: MTN CAMEROON BP : 15 574 Douala
	SWECOM		NON				Eliminé conformément au critère éliminatoire : « non-respect de 7 critères essentiels sur 9 ».

Le Directeur Général de l'entreprise adjudicataire est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'ASRAN, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de lettre-commande.

Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Yaoundé, le 25 JUIL 2025

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP
- PRESIDENT CIPM/ASRAN
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO / ARCHIVE



LE DIRECTEUR GENERAL

Dr. Simon Augustin